

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération 2023/56

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 6 octobre 2023**

Date de la convocation : 02/10/2023

Date d'affichage : 02/10/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants par procuration : 0

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12

POUR : 11

CONTRE : 1(GUIZIOU)

ABSTENTION : 1(BILHAC)

Objet de la délibération : CONVENTION ASSOCIATION PROJET SANTÉ DE FONTES

L'an deux mil vingt-trois et le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Christine NOHARET, Pauline SOULAIROL, Sébastien SILHOL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration :

Absents excusés : : Estelle BONNIOL, Patrick LOUX,

Quorum : 13/15 Votant 13/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention de partenariat avec l'association Projet Santé de Fontès présentée ;

Considérant que l'association a pour but d'œuvrer à la constitution d'une démarche fédératrice de pôle de santé dans une logique de réseau et d'esprit de solidarité, d'œuvrer à la définition d'une maison ou d'un centre médical regroupant physiquement les professionnels qui le souhaitent, et de faciliter la constitution ou la mise en œuvre des moyens matériels ou humains dans une logique de mutualisation et de coopération entre professionnels ;

Considérant que la cotisation à l'association est d'1 euro par habitant ;

Considérant que la convention actuelle arrive à échéance au 30 septembre 2023 ;

Considérant que la commune de Péret n'a que peu d'avantage à l'adhésion à l'association du point de vue de l'installation d'un futur médecin ;

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE à la majorité le renouvellement de la convention avec l'association projet santé de Fontès.

FIXE les conditions financières de cette adhésion à 500 € pour l'année 2023-2024.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Isabelle SILHOL

